

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville - Normandie  
14130 Saint-Gatien-des-Bois

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
DU JEUDI 5 AVRIL 2018 A 18 HEURES 20**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE JEUDI 5 AVRIL A DIX-HUIT HEURES VINGT, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 28 MARS DEUX MILLE DIX-HUIT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE - NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE AUGIER, 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Philippe AUGIER, Maire de Deauville,  
Monsieur Guillaume CAPARD, Adjoint au Maire de Deauville,  
Monsieur Didier PETIT, Conseiller Municipal de Deauville,

Monsieur Rodolphe THOMAS, Vice-président du Conseil Régional de Normandie,  
Monsieur Emmanuel MEZERAY, Conseiller Régional de Normandie,

**ETAIENTS EXCUSES**

Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil régional qui donne pouvoir à Monsieur Rodolphe THOMAS,  
Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Vice-présidente du Conseil régional de Normandie,  
Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-président du Conseil régional de Normandie,  
Monsieur Serge TOUGARD, Conseiller régional de Normandie.

Après une présentation de l'étude du cabinet Mott MacDonald sur les projets de rénovation de l'aérogare, le quorum étant atteint, la séance commence à 18h20.

L'ouverture de la séance est présidée par Monsieur Philippe AUGIER.

Les délégués du Comité Syndical désignent Monsieur Didier PETIT pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Vote du Compte Administratif 2017**

Le compte administratif pour l'exercice 2017 s'élève à :

-en recettes de fonctionnement	2 062 288,89 €
-en dépenses de fonctionnement	1 602 988,76 €
. soit un excédent de	459 300,13 €
-en recettes d'investissement	1 067 589,13 €
-en dépenses d'investissement	940 120,00 €
. soit un déficit de	127 469,13 €

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Philippe AUGIER, à l'unanimité, adopte le compte administratif pour l'exercice 2017.

**Approbation du Compte de Gestion 2017**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives et d'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice

2017 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'a pas d'observation ou de réserve à apporter.

### Affectation du résultat 2017

Les résultats du Budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2017 révèlent :

- .un résultat excédentaire de fonctionnement de 459 300,13 €
- .un résultat déficitaire d'investissement de 127 469,13 €

Suite au résultat de l'année 2017, le résultat cumulé du budget syndical est le suivant :

- .un résultat excédentaire de fonctionnement (002) de 723 307,19 €
- .un résultat excédentaire d'investissement (001) de 1 331 161,31 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- virement à hauteur de 1 331 161,31 € à la section recette d'investissement au chapitre 001,
- report du solde de fonctionnement, soit 723 307,19 € en section dépenses de fonctionnement au chapitre 002.

### Vote du Budget Primitif 2018

La section de fonctionnement du projet de budget 2018 s'élève à 1 618 166,31 € en dépenses et en recettes (-2,9% par rapport à 2017). La section d'investissement s'élève à 1 169 588,13 € en dépenses (-4%) et à 2 335 212,62 € en recettes (les sections peuvent être en déséquilibres si les recettes sont supérieures aux dépenses). La section d'investissement est autofinancée avec la prise en compte des restes à réaliser, des amortissements et de l'excédent d'investissement reporté.

#### **Section de fonctionnement**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- chapitre 011 (charges à caractère général) : 421 873 € dont 260 000 € au titre des taxes foncières.
- chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : 56 030 € pour le fonctionnement du Syndicat mixte qui ne compte qu'un seul poste pourvu (-4%).
- chapitre 020 Dépenses imprévues : 2 000 €
- chapitre 65 (charges de gestion courante et subventions aux personnes de droit public) avec un total de 125 000 € de subvention au titre de 2018 correspondant à un montant maximum attribuable sur services faits de l'Exploitant (transfert de charges et communication institutionnelle),
- chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 10 000 € (indemnisation de propriétaires d'arbres)
- chapitre 6811 (dotations aux amortissements) : 1 003 263,31 € en 2018. Le coût de l'amortissement est calculé sur 15 ans pour les investissements structurels.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2018 sont estimées à 1 618 166,31 €. Elles comprennent :

<b>RECETTES</b>	<b>2018</b>	<b>2017 (rappel)</b>
Contribution Région Normandie (95%)	661 900,73 €	887 837,70 €
Contribution Ville de Deauville (5%)	34 836,88 €	46 728,30 €
Loyer Aéroclub de Deauville (8 <sup>ème</sup> annuité)	32 413 €	32 413 €
Remboursements DGAC	165 708,51 €	160 281,91 €
Résultat reporté de 2017	723 307,19 €	264 007,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 618 166,31 €</b>	<b>2 325 833,97 € (dont 934 566 d'excédent d'investissement reporté)</b>

## Section d'investissement

1) Les dépenses prévisionnelles d'investissement d'un montant global de 1 169 588,13 € se décomposent de la façon suivante :

-chapitre 020 (dépenses imprévues) : 2 000 €.

-chapitre 20 (licence informatique) : 750 € (migration de Windows 7 vers Windows 10)

-chapitre 204 (subventions d'équipement) : 255 000 € pour la nouvelle convention de partenariat au titre de 2018 avec la CCIPA, auquel s'ajoute 910 242,13 € correspondant aux restes à réaliser de la CCI 2011, 2013, 2016 et 2017.

Il faut ajouter également 1 € en restes à réaliser pour la convention avec le Département du Calvados pour la déviation de la RD 74 (cession des terrains de l'ancienne RD 74 courant 2017).

Soit un investissement de 1 165 243,13 € décomposé comme suit :

- Restes à réaliser avec le CG du Calvados	1,00 €
- Restes à Réaliser avec la CCI	910 242,13 €
- Convention CCI 2018	255 000,00 €

-chapitre 21 (matériel) 500 € pour l'acquisition de mobilier (caissons à acquérir), le renouvellement du matériel informatique du Syndicat (800€) pour un total de 1 300 €.

-chapitre 275 (Cautionnements versés) : 295 € (Changement de fournisseur de téléphonie).

2) Les recettes prévisionnelles d'investissement pour un montant total de 2 335 212,62 € sont les suivantes :

- dotation aux amortissements (chapitre 040) à hauteur de 1 003 263,31 €,
- excédent d'investissement à hauteur de 1 331 161,31 € (001),
- FCTVA à hauteur de 788 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les dépenses et les recettes du Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre, conformément au document comptable joint au rapport.

### **Attribution d'une subvention d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire, Délégation du Pays d'Auge, au titre de 2018 et autorisation de signature de la convention de partenariat.**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le plan d'investissement 2018, d'accorder des subventions d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire, Délégation du Pays d'Auge pour un montant global maximum de 255 000 € pour une dépense totale prévisionnelle de 337 500 € HT, de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, article 204 182, du budget syndical, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante.

Le Président informe l'assemblée que suite à la vérification technique par un cabinet agréé, la passerelle pour le fret équin n'est plus aux normes et de ce fait, ne doit plus être utilisée sauf à engager la responsabilité de l'exploitant. Cet équipement est la propriété de la société Hipavia qui l'a mise gratuitement à disposition de Deauville Normandie pour le fret équin. Des modifications ont été apportées dans le temps sur l'équipement par l'exploitant, à la demande de son propriétaire sans qu'elles n'aient été homologuées. .

Madame Maryline HAIZE-HAGRON, Directrice de l'exploitation indique qu'il a été décidé la mise à l'arrêt de cet équipement, en accord avec la société Hipavia, principale utilisatrice de la structure. Le transporteur et l'exploitant recherchent des solutions de remplacement de manière urgente, la saison débutant prochainement.

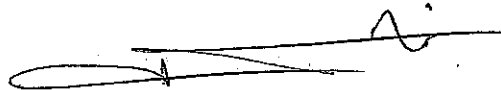
Ainsi, trois modes de chargement / déchargement existent :

- la rampe intégrée dans l'avion,
- la rampe extérieure,
- la passerelle élévatrice avec conteneur.

Des devis ont donc été demandés auprès de constructeurs afin de remplacer cet équipement tout en étudiant la possibilité de changer de dispositif de chargement en utilisant des conteneurs dédiés. Toutefois, le souci principal aujourd'hui est le délai de fabrication d'une passerelle car il existe peu de fournisseurs pour ce type de produits.

Le Président conclut en affirmant que le Syndicat Mixte soutiendra ce dossier. Il demande à l'exploitant de fournir les éléments nécessaires à une prise de décision sur le type d'équipement à acquérir et souhaite qu'une somme suffisante soit provisionnée dans les comptes syndicaux et qu'un avenant à cette convention soit rédigé dès que l'exploitant pourra finaliser le remplacement de cet équipement.

Sans questions autres sur les dossiers en cours, la séance est levée à 18h45



Monsieur Didier PETIT  
Secrétaire de Séance

